



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 1908

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui indiquer s'il est dans ses intentions de construire les 15 000 places pour les détenus prévues par le programme Chalandon. En effet, au 1er juillet 1988, selon la loi d'amnistie, la population carcérale était de 52 000 détenus pour 34 000 places. Cette situation ne doit pas durer et, comme il ne peut raisonnablement être question de libérer une nouvelle fois des détenus, il espère que le Gouvernement adoptera une politique courageuse en construisant les prisons prévues par le précédent gouvernement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement, conscient de la nécessité de construire de nouveaux établissements pénitentiaires afin de remédier au surencombrement comme à la vétusté des prisons, a décidé la construction de 13 000 places qui permettront de moderniser le parc pénitentiaire. Le programme concerne la construction de sept maisons d'arrêt, onze centres de détention, six centres pénitentiaires (à la fois maisons d'arrêt et centres de détention), une maison centrale. Les mises en service devraient intervenir entre fin 1989 et fin 1991.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1908

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2446